

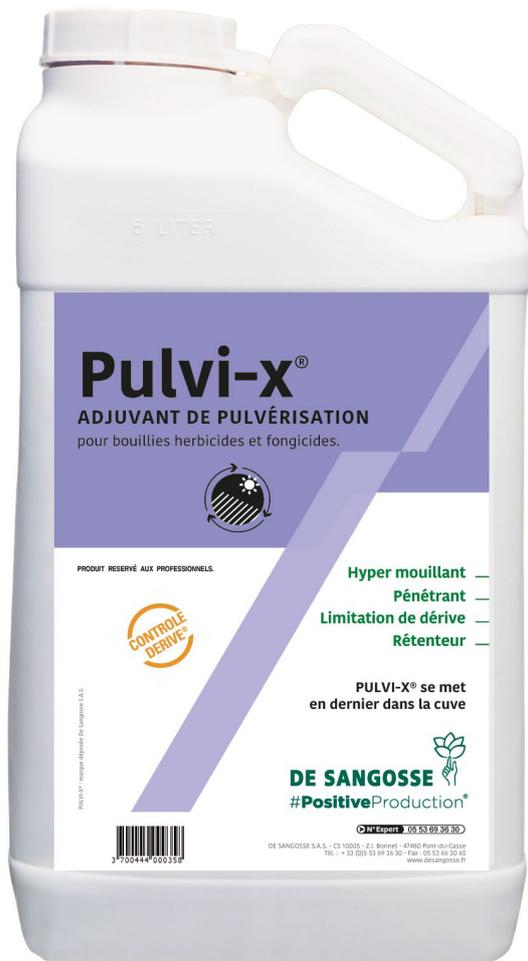


Pulvi-x®

ADJUVANT
BOUILLIES HERBICIDES ET FONGICIDES

Hyper mouillant
Pénétrant - Rétenteur
Anti-dérive

LA COUVERTURE INTÉGRALE DE VOS CIBLES
AVEC DÉRIVE LIMITÉE



CRÉNEAUX D'UTILISATION

CULTURES	USAGES	NOMBRE max. d'applications pour volume max. de bouillie de 200 L/ha
blé orge avoine sorgho millet maïs colza betteraves sucières	Pour bouillies HERBICIDES	2 / an Intervalle minimum entre les applications de 14 jours
	Pour bouillies FONGICIDES	1 / an
Seigle	Pour bouillies HERBICIDES	2 / an Intervalle minimum entre les applications de 14 jours
	Pour bouillies FONGICIDES	1 / an

DOSE D'UTILISATION

0,1 L/ha

Si inférieur à 100 L/ha : **0,1 %** du volume d'eau

À mettre en dernier dans la cuve.

Voir autres recommandations sur l'étiquette.

PLUS D'INFOS

www.desangosse.fr

DE SANGOSSE S.A.S.
CS 10005 - Z.I. Bonnel
47480 Pont-du-Casse
Tél. + 33 (0)5 53 69 36 30
www.desangosse.fr



Visualiser les vidéos

Les adjuvants facilitent l'action des produits de protection des plantes en améliorant leurs performances tout en diminuant les effets néfastes, comme le ruissellement ou la dérive. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des traitements phytopharmaceutiques et contribuent au respect de l'environnement, de l'utilisateur et du consommateur. Par conséquent, les adjuvants sont des outils incontournables dans le cadre des **Bonnes Pratiques Agricoles**. Ils s'intègrent parfaitement dans un raisonnement de protection et de production durables.

PULVI-X® : AMM n° 2000235 - 845,9 g/l d'heptaméthyltrisiloxane modifié Polyalkylèneoxyde (famille des organo-silicones) - © Marque déposée Momentive Performance Materials Inc - Détenteur AMM : DE SANGOSSE SAS - P260 ne pas respirer les aérosols, P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P301+310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin, P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition décembre 2019. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S - Istock - Shutterstock.

FONCTIONNALITÉS



Il permet de limiter la dérive

Il empêche la fabrication de très fines gouttelettes (inférieures à 100 microns), ce qui limite les pertes de matières actives dans l'environnement (dérive dans l'air).



Il augmente la rétention des gouttelettes

Toute la bouillie reste sur la cible, même en cas d'utilisation de buses anti-dérive qui fabriquent de grosses gouttelettes.



C'est l'adjuvant le plus mouillant (x 100)

Cet avantage permet une couverture intégrale de la cible pour une meilleure efficacité. Il sécurise ainsi toutes les applications même celles à volume d'eau réduit.



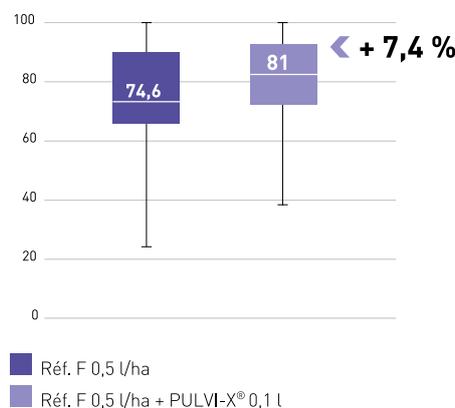
C'est un pénétrant dynamique

Il augmente significativement la quantité de matière active qui traverse la cuticule pour une action optimisée et renforcée.

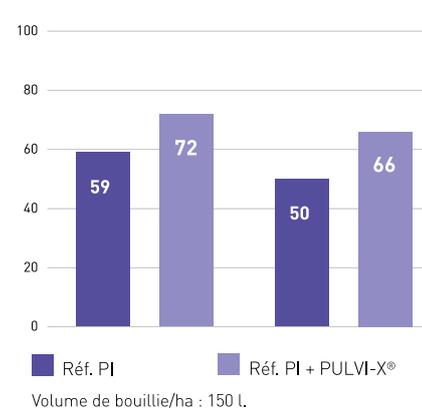


EFFICACITÉ PROUVÉE !

% d'efficacité désherbage vulpins et ray-grass à l'automne sur blé synthèse pluriannuelle de 57 essais

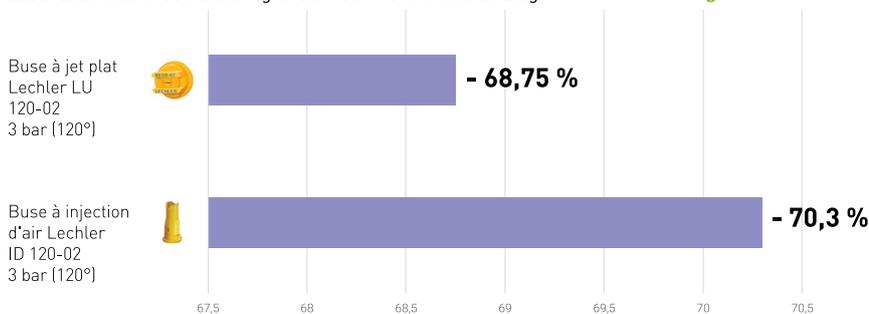


% d'efficacité septoriose sur F2 et F3 en blé tendre d'hiver



Impact du Pulvi-x® sur la dérive générée par les buses

Essai Laboratoire Gembloux Agro-Bio Tech - Université de Liège



Buses ANTI-DERIVE + adjuvant PULVI-X® = l'association gagnante pour moins de 1 % de dérive

Toxicité aiguë par inhalation (catégorie 4),

Irritation oculaire (catégorie 2),

Dangereux pour le milieu aquatique – toxicité chronique (Catégorie 2).

H332 nocif par inhalation.

H319 provoque une sévère irritation des yeux.

H411 toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ATTENTION

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.